

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Supplément d'information sur les activités liées aux obligations sécurisées

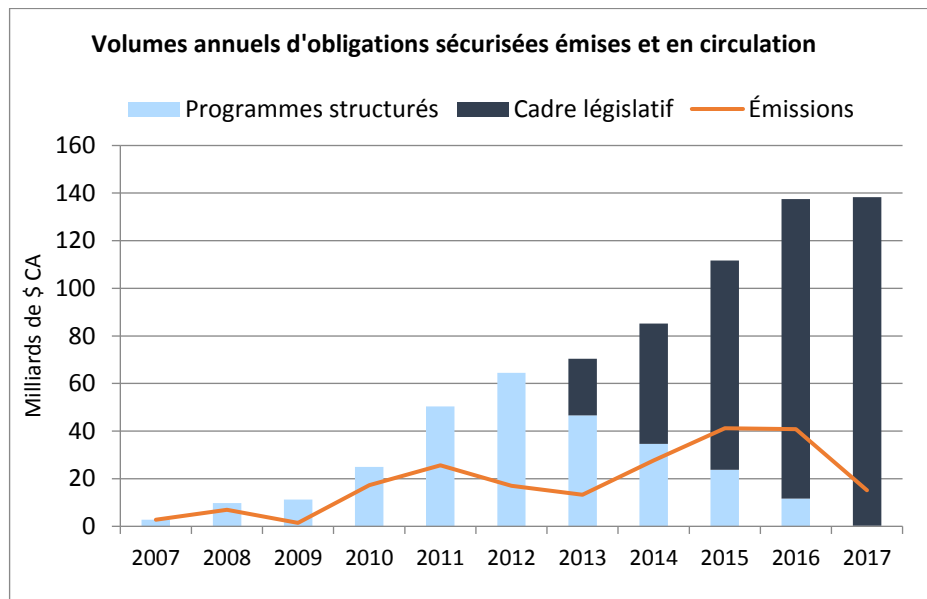
TROISIÈME TRIMESTRE
30 septembre 2017

Le Supplément d'information sur les activités liées aux obligations sécurisées est fondé sur des informations d'ordre public et fournit un aperçu des activités des institutions financières canadiennes en ce qui a trait aux obligations sécurisées. Pour obtenir des précisions sur les exigences et politiques relatives aux programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées, veuillez consulter le *Canadian Registered Covered Bond Programs Guide* (<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/clfihaclin/obseca/upload/canadian-registered-covered-bond-programs-guide-fr.pdf>)

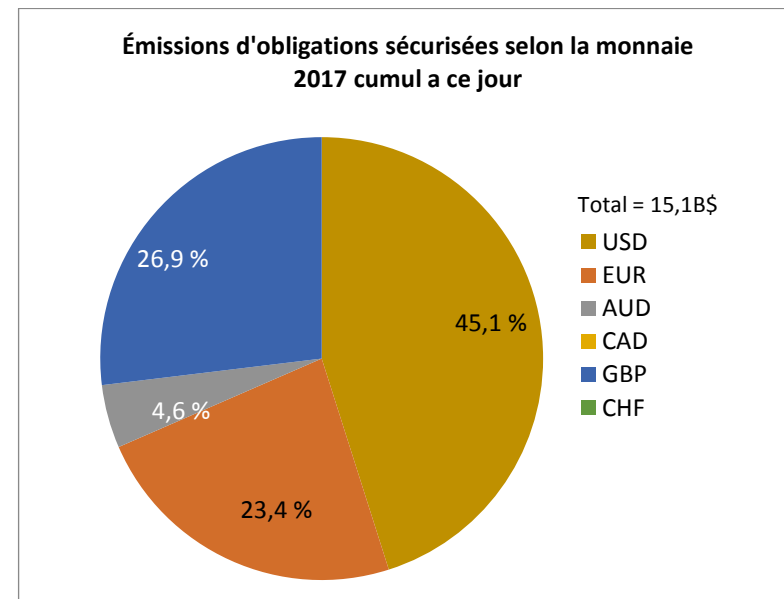
VOLUMES ANNUELS D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES CANADIENNES ÉMISES ET EN CIRCULATION

Les modifications apportées en 2012 à la Loi nationale sur l'habitation établissaient un cadre juridique régissant l'inscription des programmes d'obligations sécurisées au Canada. Cette loi confère à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) le mandat de tenir un registre des émetteurs et des programmes d'obligations sécurisées. Avant 2012, les obligations sécurisées émises par les institutions financières canadiennes étaient émises en vertu de programmes structurés qui n'accordaient aucune protection législative aux investisseurs. Le gouvernement et la SCHL ne garantissent ni ne cautionnent les obligations sécurisées émises, et les biens donnés en garantie des obligations sécurisées doivent être composés de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés visant des propriétés de 1 à 4 logements.

Le montant des obligations sécurisées en circulation émises par des institutions financières canadiennes a augmenté graduellement depuis 2007. Au mois de septembre 2017, le montant des obligations sécurisées en circulation émises en vertu du cadre législatif s'élevait 138 milliards de dollars et le cumul des émissions pour 2017 se chiffrait à 15,1 milliards de dollars.



Source : sites Web d'émetteurs inscrits



Source : sites Web d'émetteurs inscrits

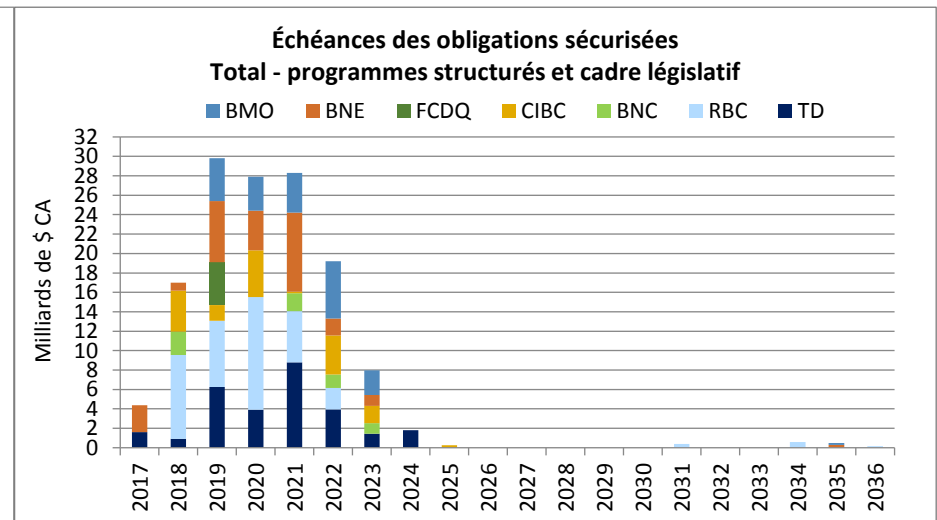
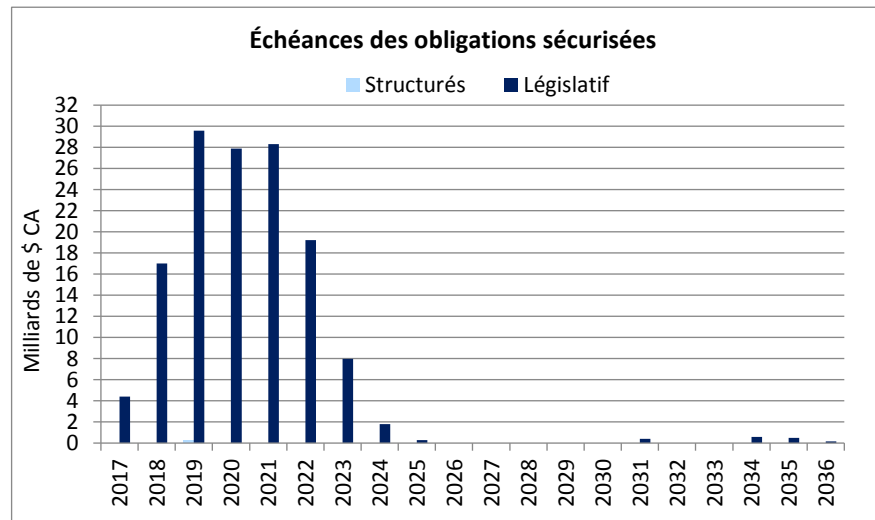
CAPACITÉ D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES

Les six grandes banques canadiennes (Banque de Montréal, Banque de Nouvelle-Ecosse, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, Banque Toronto-Dominion) et Fédération des caisses Desjardins du Québec disposent de programmes inscrits d'obligations sécurisées. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'administrateur du cadre législatif des programmes d'obligations sécurisées.

Aux termes des exigences réglementaires fédérales et provinciales, le montant cumulatif des obligations sécurisées émises par une institution ne peut pas dépasser la limite de 4,0 % de ses actifs totaux calculée par les organismes de réglementation. Au mois de septembre 2017, la limite réglementaire totale d'émissions des obligations sécurisées était \$196,2 milliards de dollars.

À l'heure actuelle, tous les émetteurs sont en mesure d'émettre d'autres obligations sécurisées. Les rachats futurs d'obligations permettront également l'émission d'obligations supplémentaires.

Montants au 30 septembre 2017	BMO	BNE	FCDQ	CIBC	BNC	RBC	TD	TOTAL
Total des obligations sécurisées en circulation (équivalent en \$ CA)	20,6	25,2	4,3	16,9	6,7	35,6	28,7	138,2
Cadre législatif	20,6	25,2	4,3	16,7	6,7	35,6	28,7	138,0
Programmes structurés	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Limite réglementaire totale d'émissions des obligations sécurisées	27,7	36,5	8,9	21,8	9,2	45,2	46,6	196,2
Capacité d'émission restante	7,1	11,2	4,5	4,9	2,5	9,6	17,9	57,9
Total des obligations sécurisées en circulation en % de la limite réglementaire	74,4 %	69,1 %	49,2 %	77,6 %	72,5 %	78,7 %	61,5 %	70,5 %



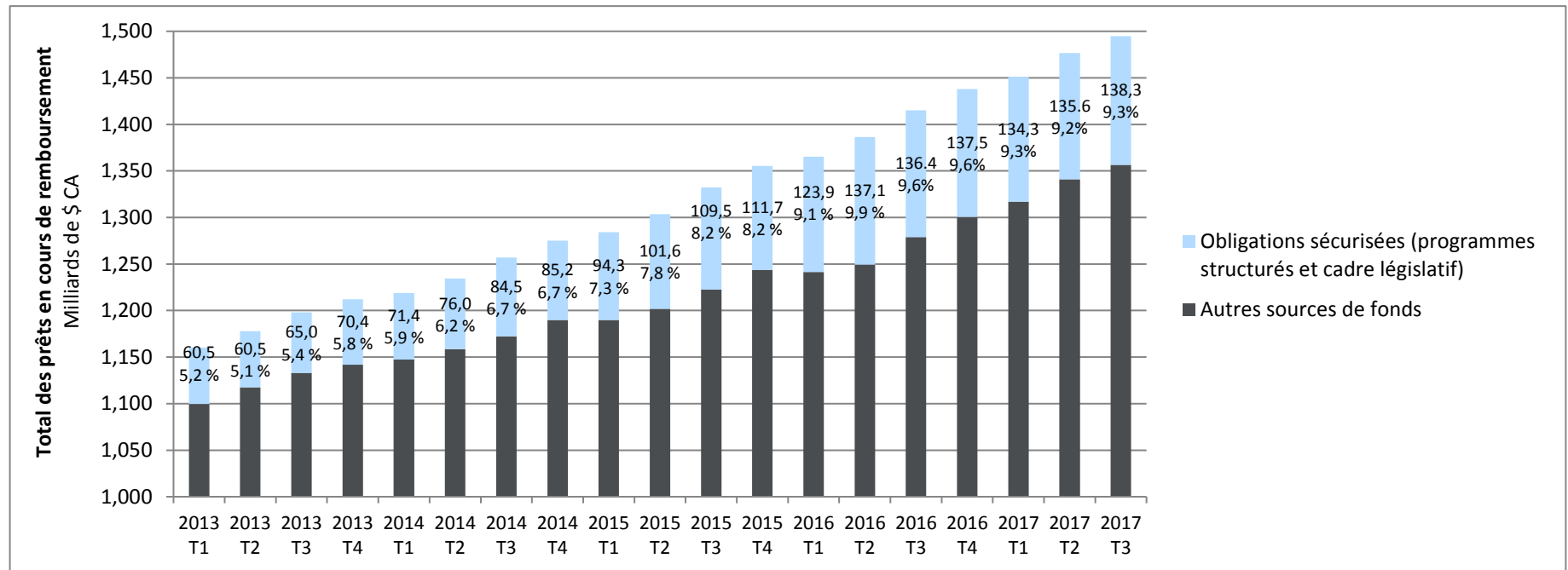
Source : sites Web d'émetteurs inscrits

Source : sites Web d'émetteurs inscrits



OBLIGATIONS SÉCURISÉES COMME SOURCE DE FONDS

Les prêteurs canadiens augmentent continuellement leur recours aux obligations sécurisées comme source de fonds. Le financement par obligations sécurisées en pourcentage du marché hypothécaire total est passé de 5 % en 2013 à presque 9 % en 2017.



Source : sites Web Banque du Canada, sites Web d'émetteurs inscrits



PRODUITS ET CHARGES D'ADMINISTRATION DU CADRE JURIDIQUE DES OBLIGATIONS SÉCURISÉES

En vertu de la LNH, les droits perçus pour l'inscription des émetteurs et des programmes d'obligations sécurisées moins les charges connexes doivent couvrir les charges engagées par la SCHL pour s'acquitter de ses tâches relativement à l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées.

Depuis la mise en place du cadre, le barème des droits prévoit un droit de demande de 350 000 \$ et un droit annuel de 350 000 \$ par la suite. Les droits annuels ont diminué à 250 000 \$ par émetteur et à 225 000 \$ en 2017. Les droits d'inscription pour les nouveaux émetteurs demeurent inchangés, à 350 000 \$. La SCHL continuera à surveiller les droits et les charges connexes pour continuer d'administrer le cadre juridique des obligations sécurisées selon le principe du recouvrement des coûts.

	Droit de demande	Droits annuels
2017	350 000	225 000
2016	350 000	250 000
2013-2015	350 000	350 000

	Cumul (2012-2016)	2017 Cumul à ce jour
Droits acquis	11 550 000	2 150 000
Charges		
Internes	5 672 843	697 808
Externes	4 967 417	5 613
Total des charges	10 640 260	703 421